

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Points-clés du conseil spécialisé pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales du 26 octobre 2017

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) s'est réuni le 26 octobre 2017 à Angers, sous la présidence de Monsieur Bernard Prévault. À l'ordre du jour : conjoncture, stratégie régionale et regards croisés sur les problématiques de déperissement dans la viticulture et la lavandiculture.

#### Développer une politique contractuelle pour répondre aux besoins du marché

L'examen de la conjoncture a permis de tirer un premier bilan de la campagne 2017 : la dynamique de marché du secteur des PPAM constatée depuis plusieurs années se maintient, avec une demande globale toujours ferme, notamment en ce qui concerne les productions biologiques. Les opérateurs ont rappelé qu'en accord avec les premières orientations données par le Président de la République dans le cadre des États généraux de l'alimentation, le développement d'une politique contractuelle devait accompagner cette dynamique dans ces filières, où l'offre quantitative et qualitative doit parfaitement correspondre aux besoins du marché.

Dans certaines situations où les producteurs n'ont pu bénéficier de l'irrigation, les rendements ont été affectés par la sécheresse, principalement pour les récoltes d'automne.

Les récoltes d'huiles essentielles de lavande et lavandin ont été correctes, les disponibilités pour la campagne en cours étant estimées à 1 380 tonnes pour le lavandin et 80 tonnes pour la lavande ; en revanche, les lavandiculteurs sont préoccupés par la persistance de la sécheresse sur les hauts plateaux provençaux qui occasionne une forte mortalité et des arrachages anticipés. Des demandes de procédures au titre des calamités agricoles sont en cours d'instruction. L'interprofession estime toutefois que cette diminution du potentiel de production sera largement amortie par les plantations importantes constatées depuis deux ans.

#### Stratégie de filières dans le secteur des plantes de santé, beauté et bien-être en Région Pays de la Loire

Dans le cadre des collaborations régulières que FranceAgriMer entretient avec les Régions et entend renforcer, Patricia Maussion, vice-présidente de la commission Agriculture, Agro-alimentaire, Forêt et Antoine Herzog, chef de pôle Agriculture et Agro-écologie ont présenté aux membres du conseil spécialisé la stratégie de la Région Pays de la Loire dans la filière PPAM.

La Région a employé une méthodologie de type participatif pour la définition de l'ensemble de ses 11 stratégies de filières. Tous les acteurs ont été réunis et ont collaboré à la définition et à la priorisation des enjeux et défis au niveau régional. Les stratégies de filières nationales ont été utilisées en termes d'éclairage des problématiques. Après analyse et en fonction des possibilités et des contraintes attachées aux outils dont elle dispose, la Région essaie de proposer un dispositif de soutien adapté aux besoins de la filière.

Pour la filière des plantes de santé, beauté et bien-être, les échanges auxquels a participé FranceAgriMer ont mis l'accent sur les enjeux réglementaires, l'innovation, la modernisation et la formation pour répondre aux attentes des consommateurs, anticiper les évolutions d'usages des plantes et de marchés, améliorer la compétitivité des entreprises et de la filière mais aussi, s'adapter aux changements climatiques.

Concernant la définition des dispositifs régionaux de soutien qui comprennent, entre autres, des aides aux investissements, l'accent a été mis sur la complémentarité avec les dispositifs d'aides de FranceAgriMer, notamment quand ils permettent l'appel de fonds européens ; à cet égard, il a été souhaité que la bonne collaboration constatée entre les services régionaux et nationaux de FranceAgriMer et ceux de la Région Pays de la Loire soit poursuivie.

## Regards croisés sur les problématiques de dépérissement dans la viticulture et la lavandiculture

Les filières viticoles et lavandicoles sont engagées depuis plusieurs décennies dans des programmes techniques de lutte contre les dépérissements respectifs de ces productions.

Au-delà des collaborations ponctuelles des organismes techniques qui sont parfois exposés à des problèmes très proches, il semblait intéressant de confronter les approches globales des deux secteurs, même si leur dimension et leur répartition sur le territoire sont très différentes.

L'éclairage apporté par Christophe Riou (IFV), Olivier Brault et Etienne Goulet (Interloire) a mis l'accent sur la genèse et la gouvernance du « Plan National Dépérissement du Vignoble ».

Philippe Gallois (Iteipmai), Marie Fontaine et Rudy Usseglio (Criepam) ont fait le bilan des travaux réalisés et des perspectives à venir en ce qui concerne les productions de lavande et lavandin.

Ces exposés ont mis en évidence des possibilités de rapprochement sur un certain nombre de thématiques techniques mais aussi les différences d'approche en termes de programmation, de conduite des actions et de valorisation des résultats. Si la stratégie viticole est plutôt globalisante, basée sur la co-construction et l'implication des différents bassins de production dans un programme national pour la vigne, la stratégie des lavandiculteurs se situe davantage dans un modèle de diffusion de l'innovation où les travaux techniques essaient d'apporter des solutions aux producteurs.

En termes de financement, les viticulteurs ont pu formaliser un programme triennal où ils sont engagés paritairement avec les pouvoirs publics, tandis que pour lavandes et lavandins les travaux sont soumis aux appels à projets proposés par le ministère et FranceAgriMer ; leur bon taux de réussite témoigne de la qualité des projets et de l'intérêt porté à ces petites filières.

Ce conseil a également été l'occasion de faire le point sur

- l'état d'avancement des études en cours dans le secteur des PPAM et la programmation pour 2018 ; un focus sur la problématique des alcaloïdes pyrolizidiniques a été apporté par Denis Bellenot de l'Iteipmai ;
- le programme collaboratif européen Essica auquel participe FranceAgriMer, pour lequel le conseil a donné un avis favorable sur les modalités de financement ;
- les nouvelles modalités de financement des actions d'expérimentation pour 2018 et la validation des axes de priorisation pour le secteur des PPAM.

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil      Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)